

---

## Définition Bonus Malus

Le Bonus et le malus sont des termes qui désignent des coefficients compris entre 0,50 et 3,50 et concerne tous les véhicules de 1ère catégorie (véhicules de moins de 3,5 T) et les véhicules Deux Roues et Trois Roues d'une cylindrée supérieure à 80 cm<sup>3</sup> soumis à l'assurance. Le Terme Bonus Malus se définit en fait par CRM : Coefficient de réduction (pour le Bonus) ou de Majoration (Pour le Malus).

En pratique, chaque société d'assurance définit un montant de base de la cotisation et le mentionne sur l'avis d'échéance. Ainsi, on peut aisément calculer le montant qui devra être payé par l'assuré en multipliant ce fameux CRM (un Bonus dans le meilleur des cas) et le montant de la cotisation de base. A titre d'exemple, si le tarif de base est à 300€; et que votre Bonus est de 0,78 alors votre prime sera de :  $300 \times 0,78 = 234\text{€}$ ; Si par contre votre CRM est à 1,62 (soit un Malus ) alors votre prime sera de :  $300 \times 1,62 = 486\text{€}$ ;

Initialement, si vous n'avez jamais été assuré (ou si vous n'êtes plus assuré depuis une période "trop" longue), votre coefficient de majoration ou de réduction est égal à 1 puis évolue suivant les sinistres que vous avez durant la période où vous êtes assuré.